



Poussi'Trail 2026

Règlement

Le dimanche 8 novembre 2026, Toussieux Sports Loisirs organise le POUSSI'TRAIL en collaboration avec l'association du Sou des Ecoles de Toussieux. Cette manifestation, en marge de la course des adultes (le Toussi'trail) vise à permettre à un public plus large et plus jeune de courir (ou marcher), sans aucun caractère de compétition puisqu'il n'est prévu aucun classement. Elle est ouverte aux enfants, à partir de 6 ans révolus (**donc nés avant 2020**) jusqu'à 14 ans. La course se fait sans contrainte de vitesse et/ou de durée.

Le Poussi'trail vise à renforcer le caractère festif de la course en élargissant son public, en intéressant d'autres personnes non forcément passionnées par la course à pied et en faisant participer davantage la population locale notamment les jeunes des écoles.

PARCOURS

- Enfants nés entre 2012 et 2015

Un parcours d'environ 2 kms sera proposé (Le parcours sera affiché à l'espace inscription).

La course sera ouverte par un bénévole de l'association et sécurisée par des signaleurs.

L'heure du départ groupé est fixée à 9h10 précise.

- Enfants nés entre 2016 et 2020

Un parcours sécurisé d'environ 1km, à l'intérieur du lotissement « Le domaine des Sources », sera proposé (Le parcours sera affiché à l'espace inscription).

La course sera ouverte par un bénévole de l'association.

L'heure du départ groupé est fixée à 9h15 précise.

Une médaille sera offerte à tous les inscrits et une collation leur sera proposée.

PARTICIPATION et HORAIRES

Pour les courses ouvertes aux enfants, la fourniture d'un certificat médical n'est pas exigée mais un bulletin d'inscription avec autorisation parentale sera obligatoirement rempli et signé par le représentant légal avant le départ. Un dossard sera remis. Il doit être visible et retenu par **des épingles qui ne sont pas fournies**. Il devra être conservé jusqu'à la remise de la médaille et de la collation.

SECURITE

Le trajet sera balisé tout au long de la course et les quelques carrefours ou croisement de chaussée seront surveillés par des signaleurs. Les participants devront rester vigilants et veiller à respecter le tracé. La course s'effectue sous la propre responsabilité des coureurs et de leurs représentants (parents, tuteurs, accompagnants).

En sortie de parcours, les participants ayant terminé devront respecter les espaces prévus pour ne pas gêner les autres participants.

ASSURANCE

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit une assurance « responsabilité civile » qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, durant toute l'épreuve (de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée), pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.

Individuelle accident :

Il est recommandé aux représentants légaux de vérifier auprès de leur assurance personnelle que l'enfant soit bien couvert pour les dommages corporels qu'il encoure lors de sa participation aux courses enfants. Dans le cas contraire, il est fortement conseillé de souscrire auprès de son assurance un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Les concurrents devront être couverts par une assurance personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images, vidéos et audios sur lesquels il pourrait apparaître. Mention est faite de cette autorisation sur le bulletin d'inscription. Les photos seront mises à disposition sur une adresse internet, propriété de T.S.L. Elle sera communiquée via le compte les réseaux sociaux de l'association.

DIVERS

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.